

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2025

Délibération n° DL-250929-089

Objet :

**Projet Réseau de chaleur urbain
Demandes de subventions
Habilitation du Maire**

Date de la convocation :
23 septembre 2025

Conseillers en exercice : 29
Présents : 18
Procurations : 7

Votants : 25

Abstention : 2

*(*Liste « Saint-Sulpice Demain ! »*

*MM. Maxime LACOSTE et
Stéphane FILLION (procuration))*

Pour : 23

Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoint – et Mme Andrée GINOUX, MM. Alain OURLIAC et Christian JOUVE, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Pierre CABARET, Nicolas BÉLY, Benoît ALBAGNAC et Cédric PALLUEL, Mme Muriel PHILIPPE, M. Christian RIGAL et M. Maxime LACOSTE.

Excusés : Mme Nathalie MARCHAND (procuration à M. Laurent SAADI), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à M. Cédric PALLUEL), Mme Laurence SÉNÉGAS, (procuration à Mme Laurence BLANC), Mme Bernadette MARC (procuration à Mme Andrée GINOUX), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), Mme Nadia OULD AMER (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), M. Julien LASSALLE, M. Stéphane FILLION (procuration à M. Maxime LACOSTE).

Absents : Mme Isabelle MANTEAU, M. Sébastien BROS et Mme Valérie BEAUD.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BERGONNIER

À la demande de M. le Maire, M. Bernard CAPUS, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée qu'en 2022, la Commune a mené avec l'aide de Trifyl, référent bois-énergie de l'ADEME dans le Tarn, une étude d'opportunité sur la création d'une chaufferie biomasse et de son réseau de chaleur urbain. Cette opportunité démontrée, la Commune s'est alors portée candidate à l'appel à projets de l'ADEME portant sur les « Etudes préalables à la réalisation d'un réseau de chaleur, de froid ou d'une boucle d'eau tempérée auprès des villes et EPCI < 50 000 habitants ». Lauréate en 2023 de cet appel à projets, elle a missionné le bureau d'études INDDIGO afin de mener l'étude de faisabilité de ce projet. L'étude, financée à 90% par l'ADEME, a démontré la faisabilité du projet par le biais de ses conclusions remises en novembre 2023.

Afin de permettre le lancement des études opérationnelles, le Conseil Municipal a délibéré favorablement le 11 juillet 2024. Ces études d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été lancées à l'automne 2024 et ont permis d'aboutir à une première étape vers la réalisation effective du futur réseau de chaleur : le lancement de la consultation pour l'attribution d'un marché global de performance en juillet 2025.

Ce marché devrait être attribué cet automne et les travaux devront démarrer début 2026 pour que le projet puisse bénéficier de certaines subventions.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'environnement ;
- Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial ;
- Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie et l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie ;
- Vu les statuts du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) Énergies Renouvelables approuvés par la délibération n° DL-221214-0136 du 14 décembre 2022 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DL-240711-087 du 11 juillet 2024 portant sur la création chaufferie biomasse et réseau chaleur urbain ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Urbanisme / Cadre de vie / Transition énergétique / Commerces / Artisanat » du 17 septembre 2025 ;
- Considérant le souhait de la Commune de développer et mettre en place ce type de dispositif, dans le cadre de sa politique environnementale ;
- Considérant que des partenaires peuvent apporter une aide financière dans la réalisation de projets EnR (Energies Renouvelables) ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ,

- De poursuivre le projet de création d'une chaufferie biomasse et de son réseau de chaleur urbain par le lancement de la phase de réalisation.
- D'autoriser M. le Maire à déposer les demandes de subventions relatives à ce projet, auprès des divers partenaires cofinanceurs.
- D'habiliter M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et à engager toutes les démarches permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance,



Stéphane BERGONNIER

Délai et recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.